

## MasterRoc SA 194

Version 1.0 Date de révision: 06/01/2021 Numéro de la FDS: 000000777221 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 06/01/2021

---

## SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterRoc SA 194  
Code du produit : 000000000050503229 000000000050503229  
Autres moyens d'identification : MRoc SA 194

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.  
Adresse : 1800 CLARK BLVD  
Brampton ON L6T 4M7  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Adjuvant pour béton  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

---

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Irritation cutanée : Catégorie 2  
Lésions oculaires graves : Catégorie 1  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (Reins, Foie, Sang, Système nerveux central)

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins,

## MasterRoc SA 194

Version 1.0      Date de révision: 06/01/2021      Numéro de la FDS: 000000777221      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 06/01/2021

Foie, Sang, Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Conseils de prudence

:

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Stockage:**

P405 Garder sous clef.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : composés non organiques  
additifs

**Composants**

| Nom Chimique        | Nom commun/Synonyme | No.-CAS    | Concentration (% w/w) |
|---------------------|---------------------|------------|-----------------------|
| sulfate d'aluminium | sulfate d'aluminium | 10043-01-3 | >= 20 - < 30          |
| oxyde d'aluminium   | oxyde d'aluminium   | 1344-28-1  | >= 5 - < 10           |
| 2,2'-iminodiéthanol | 2,2'-iminodiéthanol | 111-42-2   | >= 1 - < 5            |

## MasterRoc SA 194

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 06/01/2021        | 000000777221      | Date de la première version publiée:<br>06/01/2021 |

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais.  
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
En aucun cas n'utiliser de solvant.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ouvertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil puis consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.  
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Produits de combustion dangereux : fumées  
vapeurs nocives  
Oxydes de carbone  
oxydes d'azote  
noir de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.

## MasterRoc SA 194

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 06/01/2021        | 000000777221      | Date de la première version publiée:<br>06/01/2021 |

---

Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est ni auto-inflammable, ni comburant, ni explosible.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau.  
Assurer une ventilation adéquate.  
En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

---

## MasterRoc SA 194

Version 1.0      Date de révision: 06/01/2021      Numéro de la FDS: 000000777221      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 06/01/2021

Température de stockage recommandée : 5 - 35 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants          | No.-CAS    | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base                                 |
|---------------------|------------|------------------------------------|---|--------------------------------------|
| sulfate d'aluminium | 10043-01-3 | valeur REL                         | 2 mg/m <sup>3</sup><br>(aluminium (Al))           | NIOSH                                |
|                     |            | VME                                | 2 mg/m <sup>3</sup><br>(aluminium (Al))           | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1-A) |
|                     |            | TWA                                | 2 mg/m <sup>3</sup><br>(Aluminium)                | CA AB OEL                            |
|                     |            | VEMP                               | 2 mg/m <sup>3</sup><br>(Aluminium)                | CA QC OEL                            |
| oxyde d'aluminium   | 1344-28-1  | VME (Fraction respirable)          | 1 mg/m <sup>3</sup>                               | ACGIHTLV                             |
|                     |            | PEL (Fraction respirable)          | 5 mg/m <sup>3</sup>                               | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1)   |
|                     |            | PEL (Poussière totale)             | 15 mg/m <sup>3</sup>                              | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1)   |
|                     |            | VME (Fraction respirable)          | 5 mg/m <sup>3</sup>                               | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1-A) |
|                     |            | VME (Poussière totale)             | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1-A) |
|                     |            | TWA                                | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | CA AB OEL                            |
|                     |            | VEMP (poussière totale)            | 10 mg/m <sup>3</sup><br>(Aluminium)               | CA QC OEL                            |
|                     |            | TWA (Respirable)                   | 1 mg/m <sup>3</sup><br>(Aluminium)                | CA BC OEL                            |
|                     |            | TWA (Fraction respirable)          | 1 mg/m <sup>3</sup><br>(Aluminium)                | ACGIH                                |
|                     |            | 2,2'-iminodiéthanol                | 111-42-2  | VME (fraction pouvant et vapeur)     |
|                     |            | Effet sur la peau (frac-           |   | ACGIHTLV                             |

## MasterRoc SA 194

Version 1.0      Date de révision: 06/01/2021      Numéro de la FDS: 000000777221      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 06/01/2021

|  |  |  |                               |                                      |
|--|--|--|-------------------------------|--------------------------------------|
|  |  | tion pouvant et vapeur)                    |                               |                                      |
|  |  | valeur REL                                 | 3 ppm<br>15 mg/m <sup>3</sup> | NIOSH                                |
|  |  | VME  | 3 ppm<br>15 mg/m <sup>3</sup> | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1-A) |
|  |  | TWA  | 2 mg/m <sup>3</sup>           | CA AB OEL                            |
|  |  | TWA  | 2 mg/m <sup>3</sup>           | CA BC OEL                            |
|  |  | VEMP                                       | 3 ppm<br>13 mg/m <sup>3</sup> | CA QC OEL                            |
|  |  | TWA (Frac-<br>tion inhalable<br>et vapeur) | 1 mg/m <sup>3</sup>           | ACGIH                                |

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.  
Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si nécessaire.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

## MasterRoc SA 194

Version 1.0      Date de révision: 06/01/2021      Numéro de la FDS: 000000777221      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 06/01/2021

---

|   |   |  |
|---|---|--|
| Aspect  | : | liquide  |
| Couleur   | : | beige  |
| Odeur   | : | légère, type amine   |
| Seuil olfactif  | : | non déterminé  |
| pH  | : | 2.0 - 3.0 (20 °C)  |
| Point de fusion   | : | Donnée non disponible  |
| Point de congélation  | : | Donnée non disponible  |
| Point d'ébullition  | : | Donnée non disponible  |
| Point d'éclair  | : | Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire. |
| Taux d'évaporation  | : | Donnée non disponible  |
| Inflammabilité (liquides)   | : | pas facilement inflammable   |
| Auto-inflammation   | : | non auto-inflammable   |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible  |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible  |
| Pression de vapeur  | : | Donnée non disponible  |
| Densité de vapeur relative  | : | Donnée non disponible  |
| Densité relative  | : | Donnée non disponible  |
| Densité   | : | 1.47 gcm <sup>3</sup> (20 °C)  |
| Solubilité(s)   |   |  |
| Hydrosolubilité   | : | soluble  |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : | Donnée non disponible  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | Non applicable aux mélanges.   |

## MasterRoc SA 194

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 06/01/2021        | 000000777221      | Date de la première version publiée:<br>06/01/2021 |

---

|                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
| Température d'auto-inflammabilité | : | non déterminé   |
| Température de décomposition      | : | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Viscosité                         | : |   |
| Viscosité, dynamique              | : | 400 - 700 mPa.s   |
| Viscosité, cinématique            | : | Donnée non disponible   |
| Propriétés explosives             | : | Non explosif  |
| Propriétés comburantes            | : | non comburant   |
| Point de sublimation              | : | Donnée non disponible   |
| Poids moléculaire                 | : | Donnée non disponible   |

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

|                                      |   |   |
|--------------------------------------|---|---|
| Réactivité                           | : | Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.             |
| Stabilité chimique                   | : | Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.                              |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.                              |
| Conditions à éviter                  | : | Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.  |
| Matières incompatibles               | : | Acides forts<br>Des bases fortes<br>Oxydants forts<br>Agents réducteurs forts   |
| Produits de décomposition dangereux  | : | Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.



## MasterRoc SA 194

Version 1.0 Date de révision: 06/01/2021 Numéro de la FDS: 000000777221 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 06/01/2021

---

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**IARC**

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme  
2,2'-iminodiéthanol

111-42-2

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Foie, Sang, Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**Persistance et dégradabilité****Produit:**

## MasterRoc SA 194

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 06/01/2021        | 000000777221      | Date de la première version publiée:<br>06/01/2021 |

---

**Biodégradabilité** : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

**Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

**Bioaccumulation** : Remarques: Pas de données disponibles.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

**Information écologique supplémentaire** : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

**Déchets de résidus** : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

**Emballages contaminés** : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## MasterRoc SA 194

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 06/01/2021        | 000000777221      | Date de la première version publiée:<br>06/01/2021 |

**Réglementation nationale****TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Ce produit contient des composants qui sont listés sur la liste canadienne LES. Tous les autres composants sont sur la list LIS.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL : Valeur limite acceptable

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIHTLV / Effet sur la peau : Effet sur la peau :

ACGIHTLV / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention

## MasterRoc SA 194

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 06/01/2021        | 000000777221      | Date de la première version publiée:<br>06/01/2021 |

---

d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 06/01/2021  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR